



Avis de publicité aux associations

Renouvellement des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame le Maire informe,

A la suite des élections municipales eu 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Laventie, lequel doit être renouvelé conformément aux dispositions des articles L 123-6 L126-7 R123-10 R123-12 et R 123-15 du Code de l'action sociales et des familles.

Le CA du CCAS présidé par le Maire est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par l'autorité territoriale, désignées parmi les citoyens qui participent aux actions de prévention, d'animation ou de développement social proposées par la commune.

Conformément à la réglementation, doivent notamment être représentées au sein du CA des associations œuvrant dans les domaines :

- Insertion et lutte contre les exclusions ;
- Personnes âgées et retraitées ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Associations familiales

Pour être recevable les candidatures devront concerner des personnes :

- Menant des actions de préventions, d'animation ou de développement social au sein de la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services du CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal

Les adhérents des associations ou les personnes qui souhaitent proposer leur candidature sont invités à adresser leur demande à l'intention de Madame le Maire de Laventie, en précisant leurs coordonnées au plus tard le 09 avril 2026.

Par mail à mairie@lavenzie.fr

Sous pli envoyé à l'adresse : CCAS – Hôtel de ville de Laventie – place du 08 mai 1945 – 62840 Laventie.

La désignation des membres interviendra par arrêté après examen des candidatures.

Fait à Laventie, le 26 mars 2026

Nathalie DEBAISIEUX
Le Maire – Présidente du CCAS

